

Le triomphe de la démocratie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement : 5 fr. par an
 Pour l'Etranger : Port en sus
 Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction : Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
 Téléphone 3168 • Monbijoustrasse 61 • Compte de chèques N° III 1366
 Parait tous les mois

Expédition et administration :
 Imprim. de l'Union, Berne
 Giessereiweg 6

SOMMAIRE :

	Pages		Pages
1. Le triomphe de la démocratie	77	6. Dans les fédérations suisses	82
2. Loi fédérale sur les douanes et tarifs douaniers	78	7. Conférences internationales	83
3. Economie publique	79	8. La loi Häberlin	83
4. A propos des baisses de salaire	81	9. Chez nos adversaires	83
5. Conseil d'apprentissage et assistance aux apprentis	81	10. Mouvement syndical international	84
		11. Dans les autres organisations	84
		12. Situation du chômage à fin août 1922	84

A nos lecteurs

Le présent numéro paraît avec un peu de retard; nos lecteurs voudront bien nous en excuser. Le transfert de nos bureaux dans le nouveau bâtiment de l'imprimerie de l'Union en est la cause. Dès aujourd'hui, les bureaux de l'Union syndicale suisse se trouvent à la RUE MONBIJOU, 61. Nous prions chacun d'en prendre note en modifiant en conséquence l'adresse des envois qui nous sont destinés.

L'Union syndicale suisse.

Le triomphe de la démocratie

D'un élan magnifique, le peuple suisse vient de repousser la troisième muselière que lui destinaient les réactionnaires du pays. 374,982 non et 301,464 oui furent retirés des urnes le 24 septembre au soir. Ce résultat presque inespéré combla de joie tous les amants de la liberté et de la démocratie. Il venait consacrer le triomphe de tous ceux qui défendent en tout et partout ces libertés que le peuple arracha une à une au cours des siècles: la liberté de parole, la liberté d'opinion, la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, la liberté de pensée. Une victoire de la réaction ouvrait la brèche contre toutes ces libertés, qui sont et resteront les biens les plus précieux de la classe ouvrière.

Sous une forme embrouillée, cachant mal les sombres desseins de ses auteurs, cette loi menaçait particulièrement les organisations des fonctionnaires, employés et ouvriers des administrations publiques, dont elle voulait ravir l'unique arme qui souvent leur reste: le droit de se mettre en grève.

La lutte fut très vive. Il n'est pas d'arguments capables d'épouvanter les âmes crédules auxquels ne recoururent les partisans de la loi; la torche incendiaire moscovite remplaçant sur l'affiche le couteau entre les dents du sanguinaire bolchéviste. Les pires bourdes s'étaient dans les grands journaux qui passent, du moins à l'étranger, pour très sérieux. Dans ce genre se distinguait particulièrement la *Gazette de Lausanne*. Elle ressassait dans chacun de ses numéros la grève générale révolutionnaire de 1918, en oubliant évidemment d'en rappeler le programme des revendications posées alors; elle préférait exciter ses lecteurs apeurés par de prétendus complots et listes d'arrestations qu'a-

vaient fabriqués pour les besoins de la cause l'imagination mal intentionnée de ses rédacteurs. Ailleurs, des journaux se prétendant neutres refusaient d'insérer les annonces que désiraient leur confier des adversaires de la loi pour inviter le public à des conférences contradictoires. Toute cette presse, à la ville et à la campagne, ouvrait largement ses colonnes aux « défenseurs de l'ordre constitutionnel ». Quant à l'Union suisse des paysans, dont le chef, le docteur Laur, se vantait de n'avoir jamais essuyé qu'une seule défaite au cours des 25 dernières années — il s'agissait de la loi instituant les huit heures dans les entreprises suisses de transports que le peuple adopta contre l'avis des paysans —, mobilisait, elle aussi, ses troupes par des appels démagogiques que s'empressaient de répandre servilement toute la presse politique . . . et soi-disant neutre.

La victoire n'en a pour nous que plus de mérite. Si les rejetants ne sont pas tous des socialistes et des syndiqués, nous sommes heureux de constater qu'il se trouve dans la bourgeoisie également des hommes indépendants soucieux de conserver à notre petit pays sa tradition de libéralisme malgré le lâchage des partis dits libéraux. Cette victoire nous est particulièrement douce lorsque nous nous rappelons l'attitude de la majorité aux Chambres fédérales, repoussant avec un dédain méprisant les amendements présentés par les minorités. Elles paraissaient alors si faibles, ces petites minorités, et eux, les représentants des grands partis historiques et officiels, si sûrs de leur affaire! Puisse le désaveu que vient de leur infliger le peuple les rendre plus modestes, eux et leur Conseil fédéral. Puisse-t-ils enfin comprendre que ce n'est pas de lois d'exception et d'oppression que la classe ouvrière a besoin, mais d'une plus grande compréhension de ses besoins et de sa situation de la part de ceux qui ont la tâche de gouverner le pays.

Après cette belle victoire, songeons à l'avenir. Bientôt la classe ouvrière devra descendre dans l'arène pour maintenir la semaine de 48 heures. Que tous, fonctionnaires, employés, ouvriers, nous retrouvions la même aideur, la même énergie pour donner la même réponse à ceux qui voulurent nous ravir cette belle conquête ouvrière après nous avoir bâillonnés. La première position est gagnée puisque le referendum a réuni un chiffre de signatures jamais atteint depuis l'existence de la Confédération suisse; il faut que la victoire encore une fois vienne couronner nos efforts. Mobilisons nos forces avec confiance et énergie et allons bravement de l'avant.

